

LA DIMENSION ÉNONCIATIVE DANS LES TYPOLOGIES TEXTUELLES

1. Introduction – notions clés

Le point de départ de la présente intervention est la problématique concernant l'ancrage linguistique des typologies textuelles. Nombreux sont les travaux affirmant que les typologies de texte sont d'un caractère prématuré et que les critères utilisés sont hétérogènes et définis d'une manière insuffisante. Certains pensent que les typologies textuelles constituent un domaine extrêmement délicat (voir Karabétian 1999:6). Dans mes propres études, j'ai tenté d'atténuer ce scepticisme en mettant l'accent sur la dimension énonciative des textes, plus particulièrement sur la perspective de la polyphonie linguistique, inspirée par les travaux de Bakhtine (1970a). C'est ce point que je poursuivrai ici. Cette orientation est d'autant plus intéressante qu'elle permet une approche de textes non-littéraires aussi bien que littéraires.

Tout d'abord, il faudra préciser quelques notions centrales :

a) Typologies textuelles/types de texte

La problématique des typologies textuelles est trop vaste pour être discutée en profondeur ici. En gros, je me limiterai aux typologies définies par des critères linguistiques ou critères dits *internes*, contribuant à classer des *types* de texte, tels que narratif, argumentatif, explicatif et descriptif. Il faut aussi noter que par type de *texte*, j'entends généralement type de *séquence* ou type de *micro-texte*. Un texte constitue dans la plupart des cas une unité *hétérogène*, contenant plusieurs séquences ou micro-textes différents (voir Adam 1992).

b) Dimension énonciative

La base de ma discussion est le modèle élaboré par Jean-Michel Adam dans les années 80 et 90. Ce modèle, au moins tel qu'il est

présenté dans le livre de 1992, *Les textes : types et prototypes* (Adam 1992), se veut linguistiquement fondé. Cependant, tout en considérant le modèle d'Adam comme opérationnel pour bien des contextes, je trouve que beaucoup des critères sur lesquels il est fondé ne sont pas suffisamment précis et que le rôle des *marques linguistiques* servant à définir les différents types est vague.

Son modèle est présenté comme modulaire, constitué de cinq modules étant en interaction les uns avec les autres. A cause du lien évident avec la polyphonie, c'est le module concernant les *repérages énonciatifs* qui m'intéresse ici.

Il y a en effet plusieurs raisons pour préconiser la polyphonie comme un facteur central dans ce contexte. Une des plus importantes est peut-être que la polyphonie linguistique a une grande portée en ce sens qu'elle décrit et explique de nombreux phénomènes linguistiques différents au niveau de la phrase mais qui sont tout à fait intéressants pour le niveau du texte aussi (structures de négation, de concession, de cause, divers connecteurs, structure thème-rhème, focalisation, présupposition, discours rapporté, etc.).

c) Polyphonie linguistique

La notion de polyphonie que j'utilise est celle qui est développée par Ducrot (1984) et élaborée par Nølke (1989, 1993, 1994, 1999a, 1999b). On se propose de montrer comment la phrase signale la superposition de plusieurs *points de vue*, tel que dans l'exemple classique *Ce mur n'est pas blanc*. Dans cette phrase deux points de vue sont présentés, un positif (*ce mur est blanc*) et un négatif (contraire au premier).

Un des objectifs de cette version linguistique de la théorie de polyphonie est de contester le postulat affirmant l'unicité du sujet parlant (voir Ducrot 1984:171). On sait qu'il s'agit avant tout d'une théorie faite pour le niveau de la phrase ou de l'énoncé. Cependant, il est bien clair que Ducrot s'inscrit dans une orientation de *structuralisme discursif* (voir Anscombe 1995:33, note 8, où il renvoie à la conception de la théorie de l'argumentation dans la langue comme un structuralisme du discours idéal.). C'est que, dans

l'analyse de l'énoncé, il s'agit d'identifier les enchaînements dans lesquels cet énoncé peut être placé. En ce sens, Ducrot est dans une certaine mesure linguiste de texte.

Mon intérêt pour la théorie de la polyphonie porte tout particulièrement sur l'unité du texte. Mon programme, en tant que « textualiste », est d'élaborer l'analyse polyphonique dans le cadre de la linguistique textuelle. C'est ce programme qui constituera ma contribution au projet de recherche nordique, « Polyphonie linguistique et polyphonie littéraire » (voir Holm, Nølke, Olsen et Ravn Jørgensen ce volume ; voir aussi Norén 1999, Norén fait également partie du projet), qui se fonde essentiellement sur des textes littéraires. C'est là un projet qui pose des problèmes méthodologiques non négligeables, mais des problèmes qu'il vaut la peine d'attaquer.

2. *Etudes antérieures*

Retournons maintenant aux différentes réflexions que je me suis faites dans mes analyses de polyphonie textuelle (voir Fløttum 1992, 1997, 1998a, 1998b, 1998c, surtout 1999, à paraître a, b, c). J'en donnerai un bref résumé ci-dessous.

Premièrement, j'ai postulé que la théorie de la polyphonie linguistique constitue un important apport pour la linguistique de texte en général, et en particulier pour une typologie textuelle. Le rôle de la polyphonie est d'*assurer l'ancrage linguistique* d'une telle typologie.

Deuxièmement, j'ai tenté de montrer que la perspective polyphonique pourrait ajouter *une dimension nouvelle et fructueuse* au domaine énonciatif des typologies existantes, comme celle élaborée par Adam. C'est que les repérages énonciatifs sont souvent limités à des marques de personnes, de temps et mode, et de lieu (voir Adam 1992:23-24 et Roulet 1991:125). En introduisant les catégories de la théorie de polyphonie, notamment les catégories de

point de vue, de *locuteur* et d'*être discursif*, il faudra réviser au moins la notion traditionnelle de *personne* (voir l'article de Nølke de 1999a présentant une notion de locuteur divisé en trois types : vrai locuteur, locuteur virtuel, non-locuteur, et Norén 1999), vraisemblablement aussi les notions de *temps* et de *mode* (voir l'article de Korzen & Nølke 1999 sur le conditionnel, une analyse de ses valeurs temporelles et modales bien approfondie). Les catégories de la polyphonie contribuent à des distinctions nouvelles et à des analyses plus fines, plus profondes. Ce sont là des réflexions qui m'ont conduite à revisiter Benveniste – un des grands fondateurs du développement de la linguistique énonciative (voir ci-dessous).

Enfin, les grands avantages que présente la théorie de la polyphonie ont mené à une question tout à fait naturelle : est-ce que la polyphonie pourra constituer le facteur central de sorte que l'on pourra procéder à une sous-catégorisation à partir de la distinction textes polyphoniques/textes non polyphoniques ? Tout d'abord, il est assez difficile de concevoir des textes tout à fait non polyphoniques. Il est également clair que certains textes, au moins intuitivement, sont plus polyphoniques que d'autres. Cependant, j'hésite à poser la théorie polyphonique comme LE fondement d'une typologie textuelle. Il est toutefois raisonnable de proposer certains points qui méritent une étude approfondie en vue de leur capacité de servir comme critères dans une telle typologie. Ces critères pourraient être, entre autres, 1) les types de construction polyphonique manifestés, 2) le nombre de points de vue, 3) les types d'être discursif manifestés et 4) les types de relation s'établissant entre points de vue et êtres discursifs.

Voilà où j'en suis – la polyphonie est très prometteuse – mais peut-être pas tout à fait convenable pour constituer le fondement même d'une typologie textuelle. Elle a en effet une portée trop grande – elle n'est pas assez discriminante. Cependant, c'est là un point que j'utiliserai pour tenter de faire du progrès dans le domaine en question. La polyphonie pourra constituer un paramètre central dans une configuration où plusieurs paramètres sont en interaction.

3. Objectif

Mon objectif est de montrer que les types de texte pourront surmonter la crise dans laquelle ils semblent se trouver. Ils pourront toujours servir de base d'une typologie pour peu qu'ils soient enrichis d'une nouvelle dimension énonciative. Pour atteindre ce but, je proposerai une distinction en deux : *énonciation polyphonique/énonciation non polyphonique*. Par conséquent, je garde un point essentiel du travail fondamental qu'a entrepris Benveniste (1966a et b), à savoir la distinction en deux – *histoire* et *discours* – pour caractériser les grandes masses textuelles. Certes, la distinction que je propose est assez différente de celle de Benveniste, mais il est possible de la considérer comme une certaine révision et une élaboration de la distinction *histoire/discours*.

Dans les deux types d'énonciation que j'établis, un locuteur est par définition présent dans l'énoncé qui en est le résultat : *le locuteur d'énoncé*. Cependant, par la distinction polyphonique/non-polyphonique, je signale une distinction entre la présence ou non d'*autres* locuteurs. (Je suis consciente du fait qu'il est difficile de parler d'énonciation non-polyphonique, mais faute d'un meilleur terme et pour des raisons méthodologiques, j'opte pour les termes proposés provisoirement.)

A mon avis, c'est avant tout la notion d'*intervention* utilisée par Benveniste qui invite à comparer sa conception avec une conception polyphonique. Cette notion est tout à fait pertinente dans la théorie polyphonique. Le locuteur d'énoncé intervient aussi bien à l'aide de son propre point de vue que d'autres points de vue. Il est « le metteur en scène du jeu polyphonique présenté » (Nølke 1999a:9). Mon hypothèse est que la notion d'intervention utilisée par Benveniste a une portée beaucoup moins importante que celle de la théorie de la polyphonie. C'est là la raison principale de la différence entre la distinction discours/histoire, proposée par Benveniste (voir

ci-dessous) et la distinction polyphonique/non polyphonique.

4. Pour une élaboration de la distinction histoire/discours

La distinction entre les deux plans *histoire/discours* a été développée dans deux articles célèbres de Benveniste, publiés en 1966 : *Les relations de temps dans le verbe français* (Benveniste 1966a) et *La nature des pronoms* (1966b). Son objectif principal est de « préciser la situation de l'aoriste par rapport au *double* système de formes et de fonctions que constitue le verbe » (Benveniste 1966a:243 ; voir aussi la distinction de Weinrich 1973 en « *erzählte Welt* » et « *besprochene Welt* »). C'est ce double système qui sera mis en question dans ce qui suit (pour une critique de la dichotomie de Benveniste, voir Adam *et al.* 1998 ainsi que Rosier 1999:143-144).

Dans le premier article, Benveniste émet l'hypothèse suivante, assez forte :

Les temps d'un verbe français ne s'emploient pas comme les membres d'un système unique, ils se distribuent en *deux systèmes* distincts et complémentaires. [...]. Ces deux systèmes manifestent deux plans d'énonciation différents, que nous distinguerons comme celui de l'*histoire* et celui du *discours*. (1966a:238)

C'est donc avant tout les *temps verbaux* qui incitent Benveniste à postuler les deux plans d'énonciation. Bien que fondamental, ce point de départ n'est pas suffisant pour les analyses textuelles. Plus particulièrement, pour un polyphoniste, la présence ou non d'un participant énonciatif ne se manifeste pas uniquement à l'aide des temps verbaux.

Un deuxième facteur qui joue un rôle important pour Benveniste porte sur *langue parlée* versus *langue écrite*. L'énonciation historique est réservée à la langue écrite et caractérise le récit des événements passés, tandis que le discours se manifeste aussi bien à l'écrit qu'à

l'oral. Cette distinction n'est pas pertinente pour la perspective polyphonique. Les traces polyphoniques se manifestent dans les deux.

Par contre, le troisième facteur que je vais aborder, à savoir celle de l'*intervention*, est tout à fait intéressante dans la perspective choisie ici. Pour l'histoire, Benveniste affirme qu'« Il s'agit de la présentation des faits survenus à un certain moment du temps, sans aucune intervention du locuteur [...] » (1966a:239). Bien qu'il soit difficile pour un polyphoniste d'accepter une présentation « sans aucune intervention du locuteur », il est également clair qu'il y a des degrés d'intervention, des degrés de présence.

Passons maintenant aux marques formelles que Benveniste situe dans sa distinction entre histoire et discours : « Nous définirons le récit historique comme le mode d'énonciation qui exclut toute forme linguistique « autobiographique » (Benveniste 1966a:239). Alors, dans l'histoire, il n'y aura pas de *je, tu, ici, maintenant*. C'est là l'appareil formel du discours.

Voilà encore un facteur tout à fait intéressant. Cependant, si on veut garder ce facteur d'intervention/non-intervention, il faut réviser la conception des marques formelles soutenant cette distinction. D'une part, l'intervention des facteurs de la situation d'énonciation, et tout particulièrement l'intervention du locuteur, peut se faire à l'aide de multiples moyens, non seulement à l'aide des pronoms *je/tu* et différents adverbes déictiques. D'autre part, les pronoms de la 3e personne peuvent facilement se trouver dans une construction polyphonique.

Pour un polyphoniste, la notion même d'intervention est différente de celle de Benveniste. L'intervention est pertinente de façons différentes, une notion plus complexe, parce qu'on peut parler d'intervention du locuteur de l'énoncé aussi bien que d'intervention d'autres locuteurs.

Dans l'article « La nature des pronoms » (1966b:251-257), la présentation des pronoms est plus élaborée, et encore une fois Benveniste s'attaque à la conception traditionnelle de la grammaire,

selon laquelle les formes du pronom constituent une même classe formelle et fonctionnelle. Comme nous le savons, son point principal est que la définition ordinaire des pronoms personnels abolit la notion de *personne* :

Celle-ci est propre seulement à *je/tu*, et fait défaut dans *il*. [...] Chaque *je* a sa référence propre, et correspond chaque fois à un être unique, posé comme tel. [...] *Je* ne peut être défini qu'en termes de « locution », non en termes d'objets, comme l'est un signe nominal. [...] « *je* est l' « individu » qui énonce la présente instance de discours contenant l'instance linguistique *je* ». (Benveniste 1966b:251-252)

L'observation selon laquelle il faut définir le pronom *je* en termes de « locution » est primordiale. Cependant, tout en appréciant la distinction entre *je/tu* et *il*, un polyphoniste ne peut pas s'en contenter. Bien entendu le pronom *je* est la marque par excellence du locuteur et *tu* de l'allocutaire, mais le locuteur se manifeste également de beaucoup d'autres manières.

Le bref parcours que je viens de faire de la conception de Benveniste révèle qu'il n'existe pas de correspondance directe entre *histoire/récit*, d'une part, et *énonciation non polyphonique/polyphonique*, d'autre part. Ce qu'il faut retenir de ce parcours, ce sont les points liés aux notions d'*intervention/non-intervention*. Tout en insistant sur le fait qu'il y a un locuteur derrière chaque énoncé, j'admets qu'il y a différents degrés d'intervention, comme par exemple dans des énoncés tels que *La table est ronde/La table n'est pas ronde*.

Pour résumer, je conserve la distinction *intervention/non-intervention* (qui sert à distinguer *histoire/discours* chez Benveniste) en l'élaborant en ce sens que j'intègre d'autres marques formelles que celles introduites par Benveniste et modifie certaines de ces marques déjà établies. A mon avis, cette nouvelle distinction, que j'ai appelée *polyphonique/non polyphonique*, pourra s'appliquer d'une manière fructueuse dans les typologies textuelles.

4. Analyse de textes

Pour éclairer ce qu'il entend par « récit » ou « histoire », Benveniste donne des exemples de textes authentiques, littéraires aussi bien que non littéraires (1996a:240-241). Si l'on regarde de plus près un de ses extraits de l'historien G. Glotz, on voit que les traces du locuteur sont bien présentes. En effet, le locuteur d'énoncé marque sa présence et donc sa voix ou son point de vue plusieurs fois (c'est Benveniste qui met en italiques et moi qui souligne) :

Quand Solon *eut accompli* sa mission, il *fit* jurer aux neuf archontes et à tous les citoyens de se conformer à ses lois, [...]. Les craintes *étaient* justes ; les précautions *furent* vaines. Solon *n'avait satisfait* ni les riches ni les pauvres et *disait* tristement : « Quand on fait de grandes choses, il est difficile de plaire à tous. ». [...] On *l'accablait* d'insultes et de moqueries *parce que* « le coeur lui *avait manqué* » pour se faire tyran [...]. Entouré d'ennemis, *mais* résolu à ne rien changer de ce qu'*il avait fait*, croyant *peut-être* aussi que son absence *calmerait* les esprits, il *décida* de quitter Athènes. [...] *Mais* Solon *n'était* qu'un homme ; il *ne* lui *appartenait pas* d'arrêter le cours des événements. Il *vécut* assez pour assister à la ruine de la constitution qu'*il croyait* avoir affermie et voir s'étendre sur sa chère cité l'ombre pesante de la tyrannie. (G. Glotz, *Histoire grecque*, 1925 :441-442, cité dans Benveniste 1966a :240-241)

Il s'agit de marques polyphoniques (soulignées) telles que la négation, des connecteurs (*parce que*, *mais*), un adverbe de phrase (*peut-être*) et du discours rapporté. Et – c'est par ces différentes marques que le locuteur d'énoncé met en scène d'autres locuteurs avec leur point de vue.

Il est en effet assez remarquable de parler d' « aucune intervention » ici. Dans les termes de Benveniste, c'est un récit historique, avec

l'emploi des temps du passé simple, de l'imparfait, du plus-que-parfait, la présence du pronom *il* et l'absence de marques déictiques. Mais ce texte est également une preuve de ce que ces facteurs ne sont pas suffisants pour parler de « non-intervention » dans un sens polyphonique.

Cet exemple contraste avec un autre exemple, aussi présenté comme « récit historique » par Benvensite, tiré de Balzac (*Gambara*). Il s'agit d'un texte littéraire, et qui correspond beaucoup mieux à la caractéristique de non-intervention (c'est Benveniste qui met en italiques et moi qui souligne) :

Après un tour de galerie, le jeune homme *regarda* tour à tour le ciel [...] et *jeta* un regard sur son costume, un peu plus riche que ne le permettent en France les lois du goût. Il *rajusta* son col [...] il *se dirigea* vers la place du Palais-Royal en homme qui *craignait* d'être reconnu, car il *côtoya* la place jusqu'à la fontaine, pour gagner à l'abri des fiacres l'entrée de la rue Froidmanteau [...]. (H. de Balzac, *Gambara*, cité dans Benveniste 1966a:241)

Dans ses commentaires, Benveniste dit : « Personne ne parle ici ; les événements semblent se raconter eux-mêmes » (*ibid.*:241). Pour un polyphoniste, il est impossible d'accepter que « personne ne parle ici ». Bien sûr il y a un locuteur qui parle ; il introduit même un autre point de vue, signalé par *car*.

Pour ce qui est du plan du *discours*, qu'il entend dans sa plus large extension (pour l'oral d'abord, mais aussi pour l'écrit, et pour tous les genres), Benveniste le caractérise comme suit : « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (1996a:242).

A mon avis, il faudra ajouter à cette caractéristique que l'intention d'influencer l'autre se fait souvent à l'aide d'autres locuteurs ou points de vue, même les points de vue de l'auditeur.

Alors, la dimension polyphonique ou même dialogique du langage manque complètement dans les travaux de Benveniste. Pour lui, soit un énoncé n'a pas de locuteur, soit il a un seul. Dans les énoncés qui

relèvent du plan de l'histoire, il n'y a pas de locuteur ou de narrateur du tout. C'est là un point fondamental qui distingue l'approche de Benveniste d'une approche polyphonique. Benveniste se situe nettement dans la tradition structuraliste qui ne questionne pas le postulat selon lequel un énoncé n'a qu'un seul locuteur. Son approche ne pourra donc pas rendre compte de la dimension dialogique du langage. C'est pour cette raison que sa distinction n'est pas suffisante pour caractériser les grandes masses textuelles.

Dans la section suivante, j'ajouterai ma propre distinction, *énonciation polyphonique/énonciation non polyphonique* aux catégories de type de texte. A mon avis, ce sera un modèle plus apte à rendre compte des masses textuelles, de catégories ou de genres différents.

5. Remarques finales

Traditionnellement on dit que le type de texte argumentatif est nettement polyphonique, tandis que d'autres types, tel que l'expositif, sont plutôt non polyphoniques. De telles caractéristiques n'ont aucune validité générale. On ne peut pas dire qu'un tel type est polyphonique et un tel autre non-polyphonique. Mais la distinction polyphonique/non polyphonique est une distinction qui pourra se superposer aux types de texte postulés. Il s'agit d'une distinction nouvelle qui contribuera à une meilleure description des types de texte et à un ancrage linguistiquement plus solide. C'est par une élaboration de la distinction intervention/non-intervention, si importante pour la distinction discours/histoire établie par Benveniste, que j'ai pu donner à la dimension énonciative une telle importance.

Si on met l'accent sur le module énonciatif du modèle typologique proposé par Adam (1992), et plus précisément sur la notion de polyphonie, les types de texte survivront. Le résultat sera une distinction nouvelle à l'intérieur de chaque type. Ci-dessous sont

proposés des exemples de genre textuel pour chaque sous-type, des exemples qui certainement prêtent à discussion et qui ne sont pas nécessairement les meilleurs, mais qui, à mon avis, sont situés dans un cadre qui mérite d'être considéré :

Types de texte – énonciation polyphonique/non polyphonique – genres (exemples)

- narratif d'énonciation polyphonique (fable)/narratif d'énonciation non polyphonique (compte rendu),
- descriptif d'énonciation polyphonique (publicité)/descriptif d'énonciation non polyphonique (manuel de géographie)
- explicatif d'énonciation polyphonique (article scientifique)/explicatif d'énonciation non polyphonique (mode d'emploi)
- argumentatif d'énonciation polyphonique (éditorial)/argumentatif d'énonciation non-polyphonique (manuel de mathématiques).

A mon avis, la distinction polyphonique/non polyphonique est tout indiquée pour les grandes masses textuelles, pour genres littéraires et non-littéraires. Tout texte peut se situer selon l'axe polyphonique/non polyphonique, même s'il se classe difficilement comme argumentatif, descriptif ou autre.